



## Unter der Lupe Schweizer Kantone 1|5

### Cantons suisses

Partie 1|5.

### Karl Bickel

Interview mit dem  
Stiftungsratspräsidenten.

### Hofjuwelier

Ein Appenzeller am  
englischen Königshaus.

### Rigi Scheidegg

Hotelpost mittels frankierter  
Brieftaube.

### Postverträge

Auswirkung auf die Stempel  
der Stadt Zug.

### Billets de diligence

La préphilatélie est une  
collection abordable.

### Neujahrswünsche

100 Jahre Postkarten zur  
Drucksachentaxe.

## Unikat, nur ein Bogen bekannt !!

Ein Los aus unserer nächsten Auktion  
vom 30. + 31. Januar 2026.

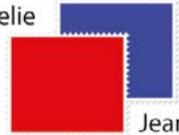


2002, 50 Jahre Rega, 1.80 Fr. mit schöner Abart „grössere Verschiebung des Hologramms um 5 mm nach rechts“ auf allen Briefmarken im Kleinbogen, postfrisch und fehlerfrei. Attest BP.

12 |  
2025

2.12.2025  
137. Jahrgang  
137<sup>e</sup> année  
vsphv.ch  
CHF 7.50  
€ 7.80  
Barcode: 7612684100284

Internationale Philatelie



Jean-Paul Bach

Jean-Paul Bach  
Internationale Auktionen  
Schöllenengasse 2  
CH-4054 Basel  
Tel.: 0041 61 281 81 15  
E-Mail: [info@bach-philatelie.ch](mailto:info@bach-philatelie.ch)  
Internet: [www.bach-philatelie.ch](http://www.bach-philatelie.ch)



Fabien Barnier

Académie de Philatélie, CPhH  
df.barnier@wanadoo.fr



L'introduction des armoiries en 1803 s'inspirait du drapeau de la République lémanique (1798), qui eut une existence éphémère, mais le mot « Égalité », trop révolutionnaire, fut remplacé par « Patrie ». Le décret de 1803 ne prescrivait pas la couleur des lettres et, au XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci apparaissaient tantôt en noir, tantôt en jaune. Au XX<sup>e</sup> siècle, la convention des « lettres dorées bordées de noir » s'est largement imposée, mais elle n'est devenue obligatoire qu'avec la révision constitutionnelle de 2003.

# Billets de diligence

## Postkutschenbillette.

La préphilatélie reste une collection abordable au regard des documents affranchis par les premiers timbres-poste cantonaux. Die Vorphilatelie ist im Vergleich mit den Dokumenten, die mit den kantonalen Briefmarken frankiert sind, eine erschwingliche Sammelleidenschaft.

L'importante littérature existante, certes relativement ancienne mais toujours d'actualité, guidera les nouveaux collectionneurs amoureux des « vieilles » lettres et documents postaux témoins des premiers pas de la poste. La préphilatélie vaudoise (Pays de Vaud) comprend trois périodes historiques:

› Période de l'ancienne confédération (1675-1798)

› Période de la République Helvétique (1798-mars 1803).

› Période cantonale (avril 1803-mai 1850).

Pour la troisième période, dite période cantonale, deux types de documents tiennent une place particulière et sont toujours en cours de démembrément: les récépissés de la poste et les billets de diligence.

## Diligences et poste aux chevaux.

À cette époque tout était compliqué car la densité et l'état des routes dictaient les transports postaux. L'état des routes incombait en général aux communes et les saisons influaient sur la régularité du transport postal des marchandises, des passagers et du courrier. Il faut bien différencier deux types de réglementation: réglementation postale qui assure le transport du courrier,

des lettres et dépêches et la messagerie correspondant au service des voitures partant à date et heures fixes et servant au transport des voyageurs.

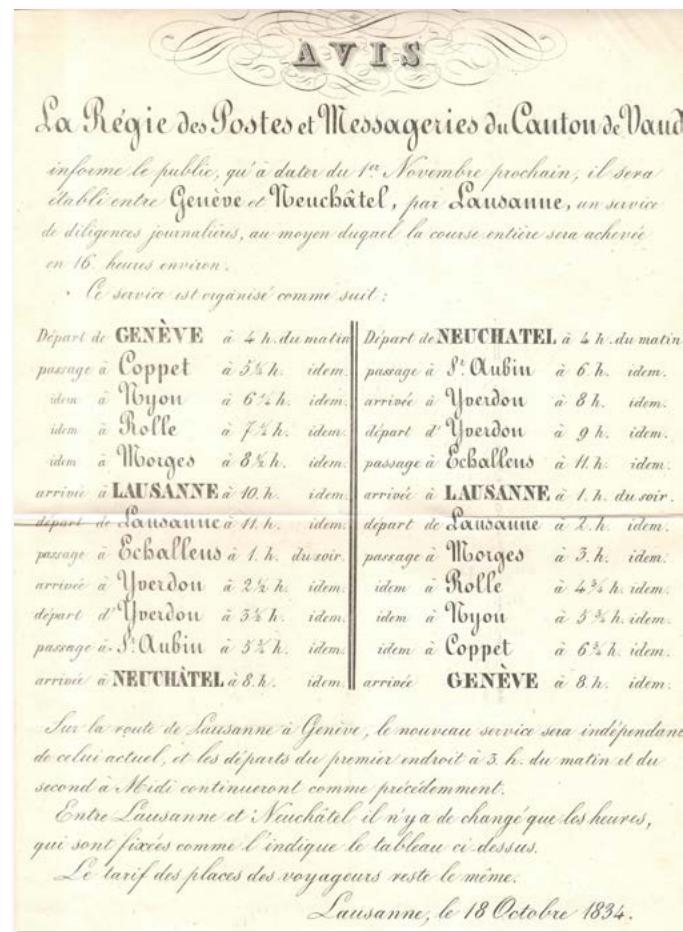
Plusieurs textes ont été appliqués à la suite de décisions prises par le Conseil d'État du canton de Vaud concernant l'établissement et le fonctionnement d'une poste aux chevaux (organisation générale avec nombre de relais sur chaque route de

— 18 —	
TABLEAU DES DISTANCES	
DES DIVERS RELAIS ENTR'EUX.	
ROUTE DE JONAGE A S-MAURICE.	POSTES.
D'Orbe à Jonage . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire d'Orbe à Jonage . . . . .	2 1/2
D'Orbe à Cossonay . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire réciproquement . . . . .	2
De Cossonay à Lausanne . . . . .	2
Le cheval supplémentaire réciproquement . . . . .	2 1/2
De Lausanne à Vevey . . . . .	2 1/2
De Vevey à Roches . . . . .	2 1/2
De Roches à Bex . . . . .	2 1/2
De Bex à St-Maurice . . . . .	2
ROUTE DE GENÈVE A LAUSANNE.	
De Coppet à Genève . . . . .	2 1/2
De Coppet à Nyon . . . . .	2 1/2
De Nyon à Rolle . . . . .	2 1/2
De Rolle à Morges . . . . .	2 1/2
De Morges à Lausanne . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire de Morges à Lausanne seulement . . . . .	
ROUTE DES BOUSSES A NYON.	
De St-Cergues aux Bousset . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire de St-Cergues aux Bousset . . . . .	2 1/2
De St-Cergues à Nyon . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire de Nyon à St-Cergues seulement . . . . .	
EMBANCHEMENT DE COSSONAY A MORGES.	
De Morges à Cossonay . . . . .	2 1/2
Le cheval supplémentaire de Morges à Cossonay seulement . . . . .	
IMPRIMERIE DE HIGNOU AINE.	

TARIF DE LA POSTE AUX CHEVAUX.					
NOM ET CLASSEMENT, PAR DIVISION, DES DIFFÉ- RENTES ESPÈCES DE VOITURES A L'USAGE DES VOYAGEURS EN POSTE.	NOMBRE DE VOITURES.	NOMBRE DE CHEVAUX.	TAUX PAR VOITURE GRATUIT CHEVAL.	TAUX PAR VOITURE AVEC CHEVAL.	NOMBRE DE POSTILLONS.
PREMIÈRE DIVISION.			Fr. c.	Fr. c.	
Chaises ou Cabriolets . . . . .	1,2,3	2	2 50	3 00	1
Petites Calèches à un seul avec TIMON . . . . .	1,2	2	2 50	3 00	1
S'il y a une troisième personne, il sera payé un fr. par poste en sus du prix des che- vaux.					
S'il y a plus de trois per- sonnes, la Calèche sera considérée comme Ber- line, et suivra les règle- ments de la 3 <sup>e</sup> division.					
SECONDE DIVISION.					
VOITURES. Voitures fermées ou non à deux fonds égaux et Calèches à deux fonds AVEC TIMON . . . . .	1,2,3,4	3	2 50	4 50	1
Il sera payé un fr. par poste en sus pour cha- que personne excédant le nombre de trois.					
TROISIÈME DIVISION. ESCALIER.					
Voitures fermées ou non à deux fonds égaux et Calèches à deux fonds AVEC TIMON . . . . .	1,2,3,4	4	2 50	6 00	2
S'il y a une cinquième personne, il sera payé un fr. par poste en sus.					
Mêmes Voitures . . . . .	6	6	2 50	9 00	2
Il sera payé un fr. par poste en sus pour cha- que personne excédant le nombre de six.					

Ill. 1 (à gauche): tableau des distances des divers relais entre eux (1836).

Ill. 2: tableau tarif de la poste aux chevaux du 1<sup>er</sup> mai 1836.



poste et de celui des postillons et des chevaux dans chaque relai, obligations des maîtres de poste, devoirs des postillons).

> Indications précises du nombre de relais pour chaque route desservie par la poste aux chevaux (route Jougne à St. Maurice, Genève à Lausanne et des Rousses à Nyon avec embranchement de Cossigny à Morges), du nombre de chevaux devant être présents en fonction des périodes de l'année et variable selon l'importance du relais, et du nombre de postillons (base de 1 postillon pour 3 à 4 chevaux). À la fin de chaque règlement est indiqué sur un tableau des distances entre les divers relais.

> Les maîtres de poste doivent résider dans le lieu où existe le relais sauf autorisation spéciale. Ils doivent fournir à leurs postillons l'uniforme de la poste aux chevaux et la plaque aux armes du Canton. Ils doivent veiller à ce que leurs postillons conduisent toujours avec décence et politesse envers les voyageurs. Pendant la nuit il doit y avoir dans l'écurie de chaque maître de poste de la lumière et un postillon de garde. On doit trouver également un registre paraphé destiné à recevoir les plaintes que les voyageurs auraient à consigner contre le maître de poste, ses postillons ou ceux de tout autre relais.

> Les règles que doivent observer les postillons sont également précises : une poste doit être parcourue entre 40 et 45 minutes dans les localités ordinaires. Les postillons ne peuvent s'arrêter, sans la permission des voyageurs, que le temps nécessaire pour laisser souffler les chevaux. Ils doivent se conformer au désir librement exprimé par les voyageurs, de descendre dans l'auberge qui leur convient et ce choix appartient librement exclusivement aux voyageurs...

> La dernière partie de la réglementation concerne les tarifs qui sont fonction du nombre de chevaux nécessaire à l'attelage de la voiture, de sa dimension, du nombre de postillons. Le prix à payer par cheval et par personnes transportées est résumé sous forme de tableau.

En 1841 le nombre de routes principales est de cinq avec en plus par rapport à celles de 1836 la route de Lausanne à Berne avec relais de Montpreveyres, Moudon, Marnand et Payerne et la route de Lausanne à Neuchâtel avec relais d'Echallens et Yverdon. De nouveaux embranchements sont en

service : Orbe à Yverdon, Moudon à Vevey et Yverdon à Payerne. Tout comme dans le tarif de 1836, les enfants âgés de moins de trois ans, quel que soit leur nombre, ne sont pas comptés dans le prix de la course. Un enfant entre trois et dix ans ne sera pas également compté mais deux enfants entre trois et dix ans comptent pour une personne. Un enfant de plus de dix ans compte pour une personne.

La dernière année de la régie cantonale vaudoise, le canton était doté de 29 courses postales et sur les principales routes, la diligence pouvait transporter 8, 12 ou 18 voyageurs (en fonction de la course et de la saison). À titre indicatif la durée et le prix d'une simple course à partir de Lausanne était pour Genève (6 heures | CHF 4.75), pour Berne (11 heures | CHF 9.00), pour Neuchâtel (6 heures  $\frac{3}{4}$  | CHF 5.70), pour Besançon (16 heures | CHF 11.60). Le public est informé des horaires sous la forme d'avis et à cette époque il fallait se lever de bonne heure et ne pas être en retard...

La réglementation était donc stricte et la poste cantonale devait en plus tenir compte de la concurrence qui lui était faite par les voituriers qui s'efforçaient de transporter les voyageurs plus rapidement et à meilleur compte.

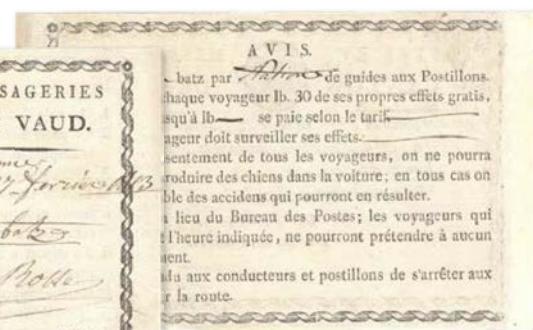
Ill. 3: avis de la Régie des Postes et Messageries du canton de Vaud (Lausanne 18 octobre 1834).

## Sources

- > Règlement et tarif pour la poste aux chevaux: 23 octobre 1819, 4 juillet 1823, 17 mars 1836 et 14 mai 1841
- > Henriod M. Les Postes Vaudoises sous le régime cantonal 1804-1848 d'après des sources officielles. Lausanne imprimerie Constant Pache-Vartial. 1898
- > Winkler J.J. Le service postal au pays de Vaud jusqu'en 1849 et ses marques postales. Tirage à part de l'article paru dans le catalogue officiel de l'exposition nationale de philatélie de Lausanne en 1955
- > Liniger W., Nagel J.L., Vuille L. Les marques postales de la Suisse romande 1690-1850. Imprimerie du journal d'Yverdon. 1956
- > Nagel J.L. Les récépissés postaux et billets de diligence de la république Helvétique et des postes cantonales suisses 1790-1850. Tirage à part des bulletins de la société marphile suisse et la « Suisse spécialisée » société philatélique. 1970
- > Wyss A. La poste en Suisse. 2000 ans d'histoire. Payot Lausanne. 1987



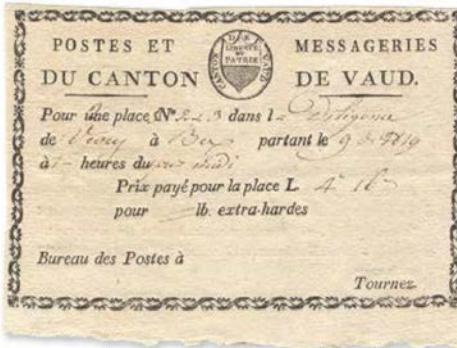
Ill. 4: billet N° 1.



Ill. 5: billet N° 2-1.



Ill. 6: billet N° 2-2.



Ill. 7: billet N° 2-3.

## Billets de diligence utilisés.

Plusieurs modèles de billets de diligence ont été édités par les Postes et Messageries du canton de Vaud. La proposition de classification est basée principalement sur le type d'écusson et de l'encadrement imprimés (billets N° 1 à N° 3) avec l'existence éventuelle de sous-type pour certains d'entre eux (couleur du papier, nature des mentions imprimées). Le texte imprimé au verso «AVIS» présente quelques variations tout comme celui imprimé au recto (taille de la police d'imprimerie, indication imprimée ou non du bureau, mention «Tournez» suivie ou non de «S.V.P.»). Le billet N° 4 est complètement différent des précédents (taille et texte). Les dates d'utilisation doivent être affinées (première date à ce jour le 14 juin 1809 pour le billet N° 1) et nous espérons que cet article donnera aux personnes intéressées l'envie de se replonger dans leur collection pour préciser ces dates.

### Billet N° 1

Ce premier billet, imprimé sur du papier bleuté assez épais, est illustré par l'écusson de forme ovale que l'on retrouve sur les récépissés du canton de Vaud (CANTON DE VAUD à l'intérieur d'un ruban avec couronne de feuilles et devise du canton LIBERTÉ ET PATRIE). L'encadrement est réalisé par un double ruban simple torsadé au recto et par un ruban simple torsadé associé à une tresse torsadée de feuilles au verso. Les mentions relatives au transport sont imprimées au verso sur six lignes sans impression du bureau de poste (manuscrites) avec en bas à droite «Tournez, S.V.P.», tandis que le recto «AVIS» comprend six paragraphes dont le dernier se termine par «auberges sur leur route».

### Billets N° 2

Ce deuxième groupe, imprimé sur du papier blanc ou violet à la cuve d'épaisseur variable, est caractérisé par un nouvel écusson de forme ovale représentant les mêmes indications que le premier avec une nouvelle disposition mais sans le ruban et la couronne de feuilles. Plusieurs encadrements sont observés (ruban simple torsadé avec étoiles aux quatre coins, ruban simple avec étoiles aux quatre coins et au milieu, ruban simple torsadé associé à une tresse torsadée de feuilles) avec un nouveau motif aux quatre coins. Le ruban torsadé est continu ou discontinu.

Les mentions imprimées présentent également plusieurs modifications: impression ou non du bureau de poste en bas à droite ou en bas à gauche (Lausanne, LAUSANNE), mention « Tournez, S.V.P. » ou « Tournez » et texte modifié au verso avec terminaison du paragraphe 6 « auberges sur la route, sur la route, berge sur la route ».

### Billet N° 3

Le troisième modèle de billet de diligence reprend l'indicatif « POSTES ET MESSAGERIES DU CANTON DE VAUD » avec une police d'impression différente tout comme avec un nouveau type d'écusson (non encadré) et un nouveau type d'encadrement. Au verso, le texte du paragraphe 6 se termine par « route ».

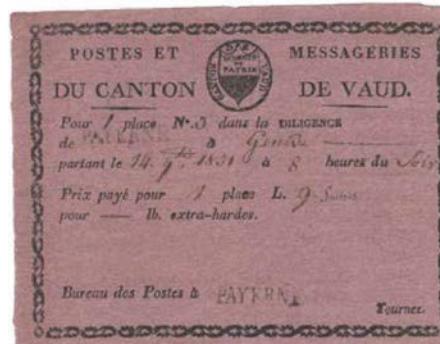
À noter sur certains billets l'existence d'une étiquette de papier orange « Pour être ÉVEILLER A TEMPS, on peut se faire inscrire chez le Concierge, à la chambre des Voyageurs, Maison des Postes, au fond de l'allée à gauche ». Il existe une variété d'impression avec une faute de frappe « chumbre à la place de chambre ».

### Billet N° 4

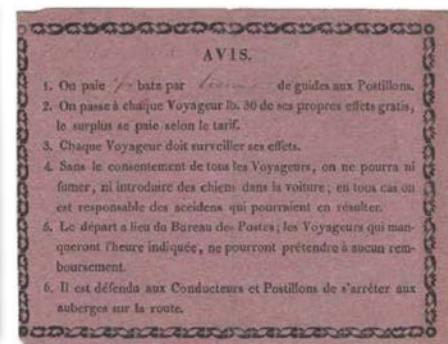
Ce quatrième modèle est complètement différent des trois modèles précédents: grande taille (15 x 21,5 cm), impression sur du papier blanc et fin uniquement sur le recto où sont indiquées les différentes mentions relatives au transport (à droite) du billet et les conditions « Avis » (à gauche).

Bien naturellement des billets de diligence sont utilisés encore après 1850 dans la période fédérale mais ils sortent du cadre de cet article.

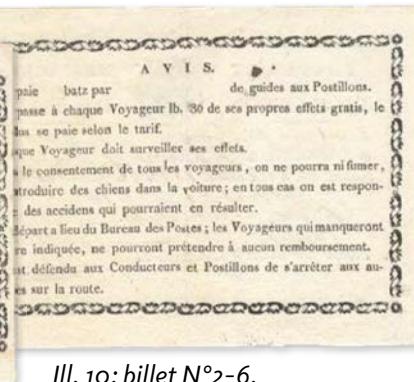
Suite à p. 37



III. 8: billet N° 2-4.



III. 9: billet N° 2-5.



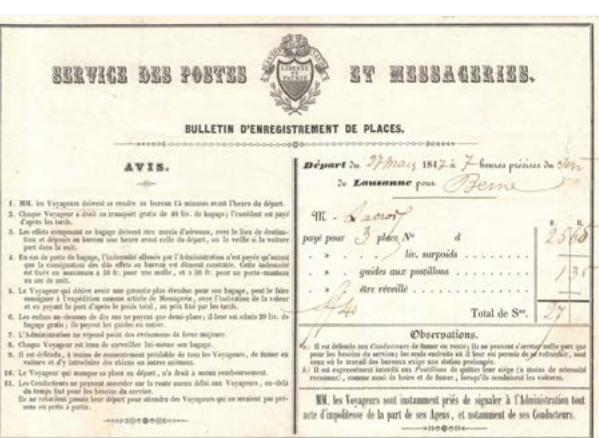
III. 10: billet N° 2-6.



III. 11: billet N° 3 avec étiquette.



III. 12: billet N° 3 avec étiquette « chumbre ».



III. 13: billet N° 4.

(par exemple tous les articles du Journal philatélique suisse) me serait d'un grand secours.

### Y a-t-il des événements ou des salons que tu recommandes particulièrement?

Je plaide pour des bourses-expositions « multi-collections », qui abordent différents domaines de collection: philatélie, monnaies, vieux papiers, littérature, cartes postales, photographies originales anciennes, etc., afin que les collectionneurs aient l'occasion de découvrir d'autres idées de collections. On peut agrémenter ces expositions avec divers événements comme des concours (prix immédiat en timbres-poste et documents postaux, documentation et revues spécialisées des différents thèmes présents à l'expo).

### Quels conseils donnerais-tu aux débutants qui souhaitent se lancer dans la philatélie ?

On peut commencer par se renseigner aux stands d'information de diverses sociétés qui animent les expositions philatéliques, puis s'abonner à une ou deux publications afin de se familiariser avec les divers thèmes de collection. Enfin, l'adhésion à une société philatélique permet de rencontrer des collectionneurs chevronnés. Les contacts personnels sont essentiels pour être bien conseillé. Si internet et les réseaux sociaux sont devenus indispensables à la pratique de notre hobby, on ne peut pas tout apprendre seul devant son PC.

III. 14: Billet bureau vaudois à Genève.

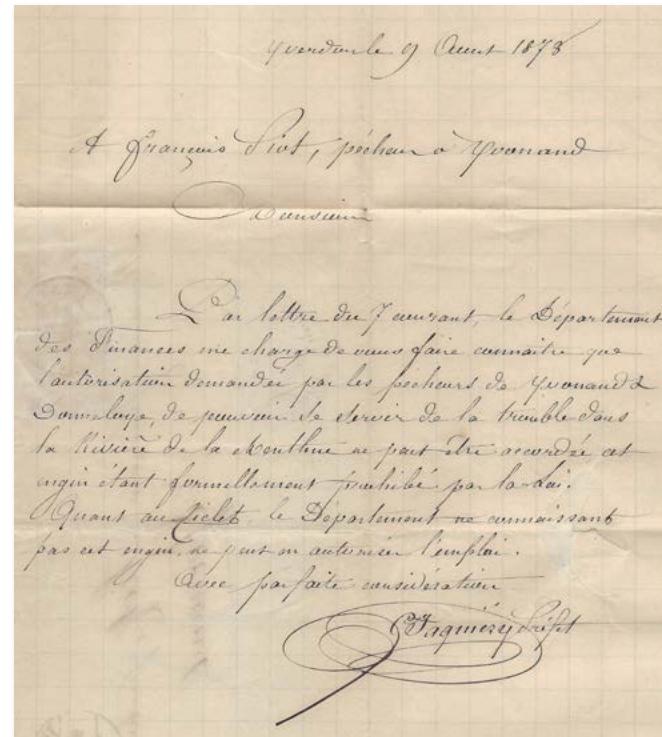
Suite de p. 35

### Billet spécial du bureau vaudois à Genève

À ce jour on ne connaît qu'un modèle de billet de diligence utilisé à Genève par le bureau vaudois des Postes et Messageries. Il est identique au billet N° 3 avec impression en bas et à gauche « Bureau Vaudois à Genève ».

### Billet des voituriers privés

Les entreprises privées, en concurrence avec la poste cantonale, utilisaient également des billets de diligence. Ce chapitre doit être encore étudié et complété. Nous présentons un modèle utilisé par l'entreprise Christin & C<sup>ie</sup> le 4 avril 1842.



Contenu de la lettre d'Yverdon. Inhalt des Briefes aus Yverdon. Er wurde vom Präfekten von Yverdon geschrieben, um den Fischern die Verwendung von zwei Arten von Fischereigeräten im Fluss La Menthue zu verbieten. Yverdon ist mein Heimatort, wo ich in einer Familie von Berufsfischern aufgewachsen bin.

### Quelle importance accordes-tu à comprendre l'histoire derrière les timbres ?

Une importance essentielle. Le timbre-poste, l'oblitération et surtout le document postal dans son ensemble doivent avoir la capacité de stimuler mon imaginaire, en particulier dans le domaine de l'histoire sociale, comme lorsqu'on lit un roman ou un récit historique. Pour consolider tout cela, il est utile de disposer des informations qui viennent éclairer l'histoire qui apparaît dans nos objets de collection. ●



III. 15: Billet privé «Christin».

## Conclusion

Au terme de cette courte histoire de la poste aux chevaux et des diligences du canton de Vaud, une classification des billets de diligence est proposée afin d'essayer de faire le point sur ce sujet en 2025. Celle-ci devrait servir de base d'étude afin de clarifier le nombre et les particularités de ces formulaires. Le petit nombre d'exemplaires actuellement connus et dispersés dans les collections ajoute une difficulté supplémentaire. L'auteur serait ravi de recevoir des photocopies pour compléter cette liste et préciser les dates d'utilisation. ●